

PRIX DE L'ABONNEMENT.
 La Haye. Provinces.
 Pour un an . . . 26 fl. 30 fl.
 six mois . . . 14 » 16 »
 trois mois . . . 7 » 8 »

PRIX DES INSERTIONS.
 Les premières 5 lignes à 1.50 timbre
 compris et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA REDACTION
 à La Haye, Spui, n° 75.
 BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES
 ANNONCES,
 chez M. van Weelden, Libraire, Spui
 et chez les Libraires Noorman, I.
 braires, Lange Poosten, à La Haye.
 Les lettres et paquets doivent être
 envoyés à la direction franco de port.

LA HAYE, 18 Mai. (7 heures du soir.)

Le Roi, par arrêté du 17 de ce mois, a nommé aux fonctions de ministre des affaires étrangères *ad interim*, M. le baron Bentinck, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire des Pays-Bas près la cour de Bruxelles.

Son Exc. a été reçue ce matin en audience par S. M.

L'Assemblée nationale de France, produite du concours de dix millions d'électeurs, est à peine constituée; elle est encore aux premiers jours de son existence. Elle a tenu son premier scrutin le 14 et le 15 mai, et le sort de la monarchie de juillet. Elle a tenu son second scrutin le 17, et le sort de la République. Elle a tenu son troisième scrutin le 18, et le sort de la République.

Les nouvelles, les correspondances, les journaux que nous recevons aujourd'hui, nous rapportent des détails neufs sur l'attentat du 15 mai. Ces détails sont différents sur bien des points, mais tous s'accordent sur l'issue du coup de main audacieux qui, sans le dévouement de la garde nationale, livrait la France au jacobinisme et l'Europe à la guerre générale.

La Pologne était le mot d'ordre des agitateurs, comme la réforme le fut au 24 février. Mais l'un et l'autre n'étaient que des prétextes qui cachaient des desseins mûrement combinés. Au 24 février, la République sortit des barricades à la grande stupéfaction de ceux qui ne se doutaient pas d'avoir renversé la monarchie. Au 15 mai, c'est la Terreur de 93 avec toutes ses conséquences, l'échafaud, la propagande armée et la confiscation, qui a disparu de l'Assemblée nationale et occupé pendant quelques instants l'Hôtel de Ville de Paris.

Les fruits par une expérience toute récente, les chefs ont ordonné que la garde nationale soit remplacée par une garde nationale nouvelle révolution. La garde nationale et la garde nationale, c'est-à-dire bourgeois et ouvriers, bien que trahis par leur commandant en chef, ont compris le péril de la situation. Par un élan spontané, ils ont été étouffer au berceau l'hydre sanguinaire de la Terreur. Ils ont été étouffer au berceau l'hydre sanguinaire de la Terreur. Ils ont été étouffer au berceau l'hydre sanguinaire de la Terreur.

Tout fait croire que le mouvement du 15 mai avait été décidé de longue main. Les meneurs, à Paris et ailleurs, en avaient tenu conseil secret. La Pologne ne servait qu'à entraîner les masses derrière eux. Ils travaillaient au profit des sectes communistes et socialistes. Toutes les nuances qui les distinguent, depuis les Icaris jusqu'aux Fourieristes, avaient des représentants sur les listes diverses rédigées à l'hôtel-de-ville pour la formation d'un gouvernement provisoire. C'est pour ce motif qu'on rencontre des variantes notables dans ces listes, et qu'on y lit les noms de personnes en ce moment absentes de Paris ou étrangères au complot: depuis M. Ledru-Rollin, que rien ne charge jusqu'à présent, jusqu'à M. Proudhon qui, dit-on, se trouve en province.

Mais les noms mêmes qu'on a mis en avant, montrent assez ce qu'on pouvait attendre du nouveau pouvoir s'il avait triomphé. Il suffit à Paris de parler de Blanqui et de Raspail pour évoquer le souvenir de Danton et de Marat. Barbès se vante de s'adorer d'être saints que Saint-Just et Robespierre. Proudhon est l'apôtre systématique de la propriété, de l'ordre, de tout ce qui est bon.

Peut-être faut-il se féliciter de l'attentat du 15 mai. Il ouvrira les yeux à tout le monde. L'Assemblée nationale, qui n'a encore marché qu'à tâtons, montrera désormais plus de vigueur et de fermeté; elle mettra plus d'ensemble dans ses actes. La constitution qu'elle doit donner à la France sera sage. Le public délaissera les clubs, ses foyers de conspiration permanente contre l'ordre et la paix. Les gens de bien se serront plus étroitement les uns contre les autres. Leur union brisera la dernière espérance des anarchistes. Enfin, et ce sera un grand progrès, on ne se laissera plus prendre aux mots, on en discutera préalablement la valeur.

La journée du 15 mai a été bonne pour la France; elle ne l'aura pas été moins pour toute l'Europe. Heureux les peuples qui passeront d'utiles et salutaires enseignements dans le spectacle que leur donnent en France les républicains de la veille.

Nous apprend que le Prince et la Princesse d'Orange se rendront samedi prochain au Loo pour y séjourner quelque temps.

S. A. R. Madame la Princesse Albert de Prusse a donné hier un grand dîner à sa maison de campagne Rusthof, près de Voorburg. LL. MM. le Roi et la Reine et LL. AA. RR. le Prince d'Orange le Prince et la Princesse Frédéric et le Prince Henri des Pays-Bas y ont assisté.

S. A. le duc Bernard de Saxe-Weimar est attendu d'un moment à l'autre en cette ville. Des appartements pour S. A. ont été préparés à l'Hôtel de Belle-Vue.

Nous avons sous les yeux le rapport adressé au Roi par le comte Schimmelpenninck, dans lequel cet homme d'Etat expose les motifs pour lesquels il n'a pas cru devoir donner son approbation au projet de Loi-Fondamentale modifiée présentée par la commission d'Etat du 17 mars 1848. Nous indiquons les principales objections qui se trouvent dans ce rapport.

M. Schimmelpenninck aurait désiré une constitution britannique, c'est-à-dire que la couronne exerçât une action plus directe par le moyen d'un ministère responsable, avec toute la puissance et toutes les prérogatives qui peuvent lui assurer l'influence nécessaire dans les affaires de l'Etat. Le projet de la commission ne reconnaît pas au pouvoir certains droits incontestables.

M. Schimmelpenninck critique l'art. 10 qui accorde au droit de réunion une trop grande latitude; — l'art. 11 et suivant, dont il voudrait voir la suppression; — l'art. 23 et suivant qui n'accorde point aux Chambres un droit de confiance; — l'art. 27 où il aurait voulu qu'on ne déterminât pas pour le règne actuel les revenus de la Couronne; — les articles 39 et 41, ainsi que l'art. 55 qui n'accorde pas à la Couronne la liberté nécessaire. Son Exc. élève aussi plusieurs objections contre le chapitre III. Suivant son opinion, le nombre fixé pour les membres des deux Chambres est trop restreint. Il ne ferait aucune observation contre les élections directes pour la représentation nationale à la seconde Chambre, si les électeurs étaient divisés par districts de 45,000 au lieu de 90,000 âmes. L'âge déterminé pour l'éligibilité lui paraît trop élevé, surtout pour la Première Chambre dont l'institution, telle qu'elle est conçue dans le projet, est, à son avis, des plus critiquables. La Couronne, par le mode de composition de la Première Chambre, perd l'influence qu'elle doit exercer sur elle pour sa propre garantie. La Première Chambre, si elle peut être dissoute, n'offre aucune stabilité et ne jouit pas non plus du rang élevé de la constitution britannique placée la Chambre haute. M. Schimmelpenninck désirerait qu'on laissât à des électeurs, autres que ceux qui nomment les députés de la seconde Chambre, la faculté de lire trois candidats pour la Première Chambre, parmi lesquels le Roi choisirait un membre dont les fonctions seraient à vie. Les personnes payant le plus d'impôt dans les provinces, par exemple 1 sur 2000 âmes, seraient éligibles à la Première Chambre. Si les deux chambres étaient ainsi instituées, la Seconde Chambre nommerait elle-même son président, et celui de la Première Chambre serait nommé par le Roi.

À l'égard des budgets de l'Etat, M. Schimmelpenninck veut qu'ils soient présentés seulement six mois avant l'exercice auquel ils sont applicables. Au chapitre VI de la religion, l'art. 182 crée, suivant l'opinion de Son Exc., un état de choses qu'il regarde comme dangereux et devant désorganiser l'institution de toutes les affaires religieuses dans le pays. Relativement au chapitre VIII, de la défense de l'Etat, M. Schimmelpenninck s'en réserve aux observations déjà faites à ce sujet par le ministre de la guerre *ad interim*.

Son Exc. ne saurait approuver l'art. 188 qui établit l'entière liberté de l'enseignement, ce qui, suivant son opinion, produirait un effet contraire à celui qu'on veut atteindre. Il ne peut pas donner son approbation au mode trop compliqué, tel qu'il est proposé par la commission au sujet des modifications et changements à introduire plus tard dans la Loi-Fondamentale; la constitution britannique n'est arrivée à un si haut degré de perfection, qu'à cause de la facilité qu'on a d'y apporter des changements, quand la nécessité en est reconnue. Il est en outre d'avis que l'abolition sans indemnité de certains droits féodaux, stipulée dans les articles additionnels, est contraire aux principes de l'équité.

M. Schimmelpenninck déclare, en terminant ses observations, qu'il considère le projet de la commission d'Etat du 17 mars comme un essai de constitution établissant sur des bases républicaines une monarchie investie d'un trop faible pouvoir; essayi qui, suivant ses craintes, préparerait plus tard un état de choses que l'opinion publique repousse dans ce royaume.

Un journal de Portsmouth parle comme d'une chose positive, d'un prochain changement de cabinet en Angleterre. D'après ce journal, sir Robert Peel serait de nouveau appelé à la direction des affaires, avec la mission d'introduire un nouveau système financier reposant sur la plus rigoureuse économie dans les dépenses de l'Etat, et sur une réforme électorale et parlementaire. Cet événement aurait été préparé dans une longue audience que sir Robert Peel a eue de la reine il y a quelques jours à Osborne-House.

Nous avons successivement fait connaître l'allocation du pape et sa proclamation au peuple romain, ainsi que les différentes combinaisons ministérielles qui se sont succédées avec une rapidité qui nous avait à peine laissé le temps nécessaire pour apprécier les hommes. Un nouveau ministère vient d'être nommé, et nous publions plus loin son programme. Il n'est pas sans intérêt de connaître l'opinion des journaux anglais sur ces graves événements, et nous croyons devoir reproduire un petit article qui paraît dans le Times. Le voici: «L'événement le plus important qui se soit produit naguère dans

l'Italie — et nous devons ajouter la circonstance la plus propre à discréditer la cause libérale — est, sans contredit, l'insurrection de Rome qui menace de déposer le pape de sa souveraineté temporelle.

Quand nous songeons au dévouement enthousiaste que les Italiens de tous les rangs et de toutes les classes ont professé pour Pie IX, quand nous nous rappelons l'esprit de zèle et de désintéressement avec lequel le pape a poursuivi le grand objet de la régénération de l'Italie et la réforme du gouvernement pontifical, il nous faut avouer que Rome n'a jamais donné un exemple plus révoltant d'ingratitude populaire. Pie IX, avec son attachement à la cause de la liberté et du bien-être de son peuple, est le dernier homme de l'Italie qui puisse céder aux clamours de la populace et abdiquer entre ses mains, de ce qu'il regarde comme un droit. Pie IX, comme souverain temporel et chef de l'Eglise romaine, s'est efforcé d'exercer les pouvoirs qui lui sont confiés, avec un esprit de dévouement et de confiance; il agit en homme profondément pénétré de ses devoirs sacrés, en vue de l'Éternité, et non en vue de l'éternité. Il a évité les calculs de la politique humaine, et a suivi la voie d'une vaste portion du monde chrétien, le pape ne peut pas, sans profanation, être dépouillé de cette souveraineté, dont sa puissance spirituelle a été accompagnée, depuis une si longue suite de siècles. De plus, en présence d'un pape éminent par ses vertus et sa sagesse, nous ne savons que penser des hommes qui se prétendent Italiens, catholiques, qui se disent ses sujets, et qui osent lever la main contre lui dans l'effervescence des passions populaires. Vouloir pousser le pape à déclarer la guerre à la principale puissance catholique de l'Europe et à traiter les catholiques romains du midi de l'Allemagne comme des ennemis, est un outrage monstrueux contre le premier et le plus sacré des devoirs de sa charge. Pie IX a montré que la politique de l'Autriche en Italie n'a jamais eu ses sympathies; il a maintenu l'indépendance de son territoire quand elle a été menacée. Il a encouragé la guerre de l'indépendance au delà peut-être de ce que permettait les règles étroites de la justice internationale. Faire plus est impossible, et nous sommes convaincus que Pie IX ne se soumettra jamais aux exigences des passions: s'il est forcé de descendre du trône, il n'occupera pas un rang inférieur à celui des princes indépendants de ce siècle. Un gouvernement provisoire à Rome est une extravagance. Il ne peut en sortir que la plus sauvage anarchie. Les libertés que le pape a accordées à ses sujets dépassent déjà les limites de leur utilité et de leur bon usage. Si donc cette calamité est consommée, nous ne pouvons que redouter les conséquences non seulement pour les Etats romains, mais pour le reste de l'Italie, et il n'est que trop à craindre que la lutte commencée pour l'indépendance n'aboutisse à l'anarchie!

Nouvelles de Suisse.

Berne, 11 mai. — Reprise de la session de la diète. — Quelques fauteuils sont vacants; la nouvelle députation de Neuchâtel est présente. M. le président de la diète (Oehsenbein) ouvre la séance par un discours où il explique les motifs qui ont porté le directoire à convoquer la diète plus tôt que le jour fixé. Le directoire a reçu dans sa lettre, l'assurance de la part de M. le président de la diète, que le gouvernement des Grisons, par son attitude, ne présentait aucune menace de troupes autrichiennes dans le Tyrol et le dessein qu'on leur attribue de descendre, par le Stilvio, dans le Bergamasque, en empruntant, pour la facilité du passage, le territoire grison. Le directoire a chargé le conseil de guerre de prendre des mesures et de donner des instructions aux Grisons et au Tessin. Quatre brigades devaient être mises sur pied. Cependant de nouveaux renseignements ont convaincu le directoire que le danger n'était pas si imminent et il s'est décidé à attendre les décisions de la diète.

Après avoir prêté serment, le premier député de Neuchâtel, M. Jean Renaud-Besson, demande la parole et s'exprime en ces termes:

Monsieur le président et Messieurs,
 C'est un besoin autant qu'un devoir pour la députation neuchâteloise de manifester hautement en ce jour, au nom de la canton qu'elle représente, sa vive reconnaissance aux autorités fédérales et à la presque totalité des autorités cantonales pour la sympathie qu'elles ont trouvée chez elles, non moins que dans les populations suisses en général, la cause sacrée de l'indépendance du peuple neuchâtelois, qui vient enfin de triompher. Le triomphe de cette cause, qui était bien aussi un peu celle de la Suisse, a été d'autant plus beau, messieurs, qu'il a été pur de tout excès grave, de toute proscription, qu'il n'a coûté de larmes à personne!

C'est que notre révolution était un fruit parvenu à sa maturité, qui devait tomber, et qui est tombé en effet, au premier souffle de la tempête. Aussi avons-nous vu chez nous, quand le véritable motif a été parlé, les citoyens de toutes les opinions se rapprocher, faire acte d'adhésion au nouvel ordre de choses, et accourir en masse dans l'arène où devait se débattre l'acceptation ou le rejet de la nouvelle constitution.

Cette constitution, librement élaborée par les représentants du peuple, librement acceptée par le peuple, a été soumise à tous les Etats confédérés, avec invitation de la placer sous la garantie fédérale. Nous osons espérer que la garantie se fera d'autant mieux attendre, que cette constitution n'a rien que de conforme aux dispositions du pacte, et consacre des principes larges et bien propres à resserrer les liens qui doivent unir de plus en plus les confédérés.

Nous osons compter aussi sur la bienveillance et l'amitié de tous nos chers confédérés en faveur de notre jeune république, dans laquelle l'amour de la patrie suisse, désormais libre de se manifester, sera, nous l'espérons, toujours prêt à se traduire par des faits.

Après cette allocation, la diète, suivant l'ordre du jour, entend la lecture des pièces mentionnées dans le rapport du président de l'assemblée.

La délibération est ouverte. — Zurich n'a reçu aucun renseignement important relatif à la marche des troupes autrichiennes: mais il a appris que des mouvements de troupes avaient lieu d'un autre côté. Dans ce cas, le député propose de renvoyer l'affaire à une commission. — Lucerne recommande à la diète de veiller à ce que les troupes autrichiennes ne soient pas trop près de la frontière, et de ménager les frais. Schwitz et Unterwalden disent qu'il n'y a pas d'urgence; ils votent, du reste, en faveur de la commission. — Fribourg défendra aussi les principes de la démocratie. — Bâle-ville, Appenzell (B. ext.) et Appenzell (B. int.) le premier en remerciant le directoire pour les services qu'il apporte au maintien de la neutralité, et le second en ajoutant que le danger ne lui paraît pas imminent, votent aussi le renvoi à la commission. — Bâle-Campagne fait remarquer qu'il s'est trouvé dans une situation ex-

ceptionnelle qui lui fait désirer qu'on maintienne le commandement fédéral placé dans cette ville. — Grisons (Aby) apprend à la diète que les habitants de l'Engadine se sont montrés eux-mêmes disposés à défendre leur territoire. Il n'y a que 4000 hommes au Vorarlberg; il y a plusieurs régiments à Landeck, mais ils paraissent plutôt destinés à contenir le pays qu'à une invasion. A moins que des troupes fédérales ne viennent de l'Allemagne, il n'y a pas lieu de concevoir de vives craintes pour le moment. — Argovie, remercie le directoire de sa vigilance. Il y a du danger, quoiqu'on dise à la frontière. On importe de veilles à notre défense et, malgré nos sympathies pour l'Italie, de conserver nos soldats dont nous pouvons avoir besoin. La commission doit s'occuper de ces objets. Thurgovie, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève adhèrent à la proposition de Zurich; mais Genève insiste sur une neutralité armée qui seule peut être efficace. — Berne vote le renvoi à la commission, en observant que ce qu'il avait annoncé se confirme maintenant, et que l'on peut voir la réaction lever partout la tête. — Il parle ensuite du compte-rendu des deux séances secrètes. Les huis-clos, dit-il, a été voté pour des motifs extérieurs, il devait être respecté, il y a eu non seulement indiscretion, mais manque de devoir. Quant à son vote, il a été dénature et trompé. Un débat s'engage à ce sujet entre Genève, Vaud, Argovie, Soleure, lequel a produit que de piquantes observations.

La commission est enfin nommée et ainsi composée: MM. Ochsenbühl, Scheller, Guecor Steiger, Muzinger, Nef, Frei, Heer, et de M. de M. Le président de la commission est M. de M. L'assemblée générale donnée à la députation de Neuchâtel à la diète par le grand conseil. La députation prendra part à la discussion du projet de constitution fédérale pour la confédération suisse, élaboré par la commission de révision du pacte, chargée de ce travail par la diète, le 16 août 1847, mais elle devra en référer, avant de voter, sur un nouveau pacte fédéral. Elle a des pleins-pouvoirs pour voter en cas d'urgence toute mesure tendant à sauvegarder l'honneur et l'indépendance de la confédération suisse.

Berne 13 mai. — La commission de la diète, nommée pour présenter un rapport sur le maintien de la neutralité suisse, a présenté aujourd'hui les conclusions que voici: 1. Il n'y a pour le moment aucun motif de mettre des troupes sur pied. 2. Les armements pour la Lombardie sont formellement interdits, comme portant atteinte à la neutralité. 3. Il sera convenu de s'empresser à l'étranger, à l'effet de se procurer les sommes nécessaires pour faire face à toutes les éventualités. 4. La commission propose encore de donner à M. Savini, délégué extraordinaire de Suisse à Vienne, un adjoint, chargé principalement de surveiller les relations commerciales. (Gaz. fédérale.)

Nouvelles d'Allemagne.

Une dépêche télégraphique de Berlin, 16 mai, adressée par le président des ministres, M. Camphausen, au président du cercle de Cologne, annonce que les nouvelles démonstrations qu'on essaye de faire à Berlin ont échoué. Il paraît que la déclaration du ministère que nous avons fait connaître dans notre numéro d'hier, a produit son effet. La nouvelle de la démission de l'ambassadeur Camphausen n'a eu aucune suite. La Gazette de Posen du 13 mai contient le texte de la capitulation conclue entre le général prussien de Wedell et Mieroslawski. Ce dernier demande que le gouvernement lui délivre un passeport pour se rendre en France.

Dans la 50^e séance de la diète germanique, un rapport, adressé de Rendsbourg par M. le syndic Banks, et qui s'étend sur la possibilité et l'utilité de l'achat de navires de guerre, a été renvoyé à la commission de la marine, ainsi qu'une lettre du comité des cinquante relative au même objet. Il a été émis sur la diète les lois sur l'armement national dans le grand-duché de Luxembourg et les élections pour l'assemblée nationale dans la principauté de Schaumbourg.

Altona, 12 mai. — Hier, entre les 2 et 3 heures du matin, on a entendu au-delà de Rendsbourg dans la direction d'Eckernförde (suivant d'autres dans celle d'Alsen) une vive canonnade. A midi il a été reçu à ce sujet un rapport militaire à Rendsbourg, sur la teneur duquel rien n'a encore transpiré. (Borgerhalle.)

Tous les corps-francs sont maintenant licenciés par ordre supérieur. Ceux qui en faisaient partie se trouvent chez eux, complètement désarmés, dans leurs habitations. Bien qu'ils n'aient pas été engagés dans l'accomplissement de plusieurs pénibles devoirs, ils n'ont pas même tenu à faire soldes leurs armes. Des officiers ont encore entendu sur le compte du prince Frédéric de Prusse, qui n'a pas donné beaucoup de preuves de ses talents militaires dans l'affaire de Bielefeld. L'ordre a été donné de laisser les cantonnements à l'armée de Prussiens sous les ordres du général Houss, afin qu'elle garnisse de cette partie de la frontière. Le rapport, adressé à celle que les Danois occupent dans l'île d'Alsen.

Les négociations qui ont été entamées directement avec le gouvernement danois, se bornent à des ouvertures relatives à l'échange réciproque des prisonniers.

Rensbourg, 12 mai. — Les lettres suivantes ont été transmises au gouvernement danois:

I. Au général commandant en chef les troupes ennemies qui occupent le territoire de S. M. le roi de Danemark:

Monsieur le général, Le sousigné, commandant les forces navales de S. M. le roi de Danemark, dans cette station, croit de son devoir de vous informer des faits suivants: Le 9 mai, pendant le combat, il y avait eu de nombreux coups de feu, quelques matelots blessés ont été transportés par les officiers canonniers sur les bords de la mer, et les autres ont été transportés sur les bords de la mer. La batterie dressée sur la baie de Fredericia a pris précédemment pour point de mire les batteries de Middel-fahrt. Quant à la présence de la batterie de Middel-fahrt, elle a été bombardée. Quant à la présence de la batterie de Middel-fahrt, elle a été bombardée. Quant à la présence de la batterie de Middel-fahrt, elle a été bombardée.

Je suis convaincu, M. le général, que la communication de ces faits inconnus jusqu'ici dans les annales militaires des nations civilisées, suffira pour en empêcher le retour. Je veux seulement vous faire observer qu'il a dépendu de moi de bombarder plusieurs villes occupées par des troupes ennemies, et que je ne l'ai pas fait, retenu par les principes qui m'inspirent cette lettre, et que si, contre mon attente, la réponse dont vous m'honorez me prouvait que ces faits ont eu lieu d'après vos ordres, la marine danoise sera en état de vous en faire de terribles représailles contre les villes maritimes de la Baltique. J'ai l'honneur, etc.

STEEN-BILLE, chambellan, capitaine de vaisseau, commandant les forces navales de S. M. le roi de Danemark dans le petit Belt.

A bord de l'Hecla, le 9 mai 1848.

II. A M. Steen-Bille, chambellan de S. M. le roi de Danemark et capitaine de vaisseau, commandant la flotte danoise dans le petit Belt.

Je viens de recevoir la lettre, en date d'hier, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser et je m'empresse d'y répondre.

1. Le combat du 8 de ce mois, devant Fredericia, comme celui de la veille, n'a pas été provoqué par les troupes sous mes ordres, mais par la marine danoise, et cela sans aucun motif quelconque.

2. La marine danoise n'a pas pris pour point de mire mes troupes seulement, mais encore la ville de Fredericia, où elle a mis le feu à plusieurs maisons, détruit une partie du château, tué et blessé un grand nombre d'habitants innocents, fidèles à leur souverain, parmi lesquels se trouvent des femmes et des enfants.

3. Fredericia est placée maintenant sous la protection de l'Allemagne. Pour montrer que je ne laisse pas impunis des actes de cruauté commis sur les protégés de l'Allemagne, mon artillerie a usé de représailles dans la nuit du 8 et a bombardé Middel-fahrt, occupé par les troupes danoises, qui s'y trouvaient en grand nombre.

4. C'est par la même raison que j'ai fait bombarder le village de Strab, situé en face de Fredericia, et devant lequel, en outre, on avait dressé des batteries, dirigées contre la ville et la citadelle, occupées par mes troupes.

5. On n'a pas remarqué qu'un drapeau blanc eût été placé sur les maisons de ce village le long de la côte; si on l'avait vu et que mes troupes eussent compris que ce drapeau réclamait protection pour des blessés, le feu n'aurait certainement été dirigé que contre les batteries.

6. Si vous donnez à entendre que la marine danoise se vengera du bombardement de Middel-fahrt sur les ports de la Baltique, soyez assuré que pour chaque maison à laquelle la marine danoise mettra le feu sur le littoral de l'Allemagne, on incendiera un village du Jutland. Je vous garantis que je le ferai.

7. Je prends à témoin le pays qui a été jusqu'à présent le théâtre de la guerre, je prends à témoin les Danois blessés et faits prisonniers, que je me suis efforcé jusqu'ici de faire la guerre d'une manière digne des nations civilisées. Si cependant la marine danoise veut me forcer par ses procédés à prendre d'autres mesures, il faut au moins qu'elle s'engage et toute l'Europe s'engage que ni moi ni mes braves troupes n'ont pris l'initiative d'une manière de faire la guerre qui ne saurait plus être justifiée à l'époque actuelle.

Je prie, cette lettre, ainsi que celle que vous m'avez adressée, j'espère que la marine danoise ne me forcera pas de tenir la promesse que je viens de faire.

Recevez l'assurance de ma considération distinguée, WANGEL, Kolding, le 10 mai 1848.

Nouvelles d'Italie.

Les nouvelles de Conegliano du 8 mandent qu'à Trévise les insurgés, réunis aux troupes, se préparent à opposer une vive résistance. Le comte Nugent, dont le quartier-général était à Conegliano le 8, est rentré ce jour dans Bellune pour y faire une reconnaissance. Le général Cialdini s'est retiré le même jour avec 4000 hommes jusqu'à Feltre sur la route de Trévise, ce qui avait répandu la panique dans le camp ennemi près de cette dernière ville. Le comte Nugent est revenu le 8 au soir à Conegliano et se prépare à l'attaque générale qui aura lieu le 9 ou le 10. On évalue à 15,000 hommes et 20 canons le nombre des troupes ennemies réunies dans le camp devant Trévise. Palma-Nuova et Oasio sont étroitement cernés. Les troupes sont animées du meilleur esprit; on a trouvé des vivres en abondance à Conegliano et à Bellune. (Gaz. d'Autriche.)

On lit dans la Gazette politique de Gratz:

Nous recevons à l'instant la nouvelle suivante qui nous parvient d'une source authentique: L'inspecteur des postes à Vienne, convaincu d'avoir servi et de servir encore d'entremetteur pour une correspondance secrète que son frère, ancien employé au cabinet des chiffres, entretenait avec soi Albert, a été déclaré par une cour martiale coupable de crime de haute trahison, et immédiatement faillé par l'ordre du maréchal Radetzky.

La Gazette de Rome du 5 mai, contient le programme du nouveau ministère qui se déclare de tout, avant tout, à la cause de l'Italie. Ce programme est suivi d'une ordonnance ministérielle qui décrète la formation d'un corps de réserve de 8,000 hommes. Deux colonels sardes ont été chargés par le ministre de la guerre de l'organisation de ce corps.

Un supplément du même journal renferme une adresse du conseil communal de Rome au pape en faveur de l'indépendance de l'Italie. Dans cette adresse, on demande au saint Père que, sans suspendre les opérations militaires, il recoure à tous les moyens de trancher pacifiquement la question sur la base de l'évacuation totale de l'Italie par les Autrichiens et de la proclamation de son indépendance et de sa nationalité.

Le pape a répondu qu'il n'avait pu être un instant dans ses intentions d'abandonner cette cause, et que la nomination de son nouveau ministre était une preuve de son désir de persister dans cette voie.

Le Saint-Père a ordonné ce matin à la secrétairerie d'Etat de délivrer ses passeports au comte de Lutzel, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire d'Autriche près le Saint-Siège, qui probablement s'embarquera à Civita-Vecchia, au retour du bateau à vapeur français de Marseille.

Nouvelles de France.

Assemblée nationale.

(Suite de la séance du 15.)

A quatre heures, les représentants, quittant la salle aux habits factieux, qui se sont séparés du bureau de la salle tout entière, ont pris sans pouvoir s'entendre, le bataillon de la garde nationale se forme en bataille sur la place du palais des représentants. Au même instant, débouché par la rue de Bourgogne un bataillon de la garde mobile, quelques factieux vont au-devant du chef de bataillon; un colloque s'engage. Les gardes nationaux mobiles tiennent le crosse en l'air. Tout à coup la décharge venant par la rue Saint-Dominique, s'achève avec le bataillon mobile, et ce bataillon remet immédiatement la baïonnette au bout du fusil.

et marche avec la garde nationale qui pénètre dans la salle de l'Assemblée, et en chasse les factieux...

Tous les bancs, toutes les tribunes sont occupés par des représentants nationaux. On crie de tous côtés: Vive l'Assemblée nationale! — C'est la contre-partie glorieuse de l'indigne scène qui s'est passée dans la salle une heure auparavant. M. de Lamartine paraît; à sa vue, les applaudissements éclatent avec une sorte de frénésie; nous voyons des gardes nationaux se précipiter au-devant de M. de Lamartine, et lui baiser les mains. M. de Lamartine, porté en triomphe jusqu'à la tribune, demande le silence, qu'il n'obtient qu'au bout de quelques minutes, tant les cris: Vive Lamartine! partis de dix mille poitrines, ont peine à se calmer.

Enfin M. de Lamartine parvient à se faire entendre, et prononce ces discours, haché en quelque sorte par les applaudissements qui l'interrompent à chaque mot:

« Citoyens,

« Le premier devoir de l'Assemblée nationale qui va pouvoir délibérer en sécurité, à l'abri de vos baïonnettes, sera de voter des remerciements à la garde nationale, qui a bien mérité de la patrie.

« Oui, citoyens, à cette garde nationale.

« Vos nombreuses; Et à la garde nationale mobile.

« M. de Lamartine. Je les confonds ensemble. Toutes les deux ne forment qu'une même garde pour la défense de la liberté. L'immense majorité des habitants de Paris a été indignée des scandales qui se sont passés dans cette enceinte.

« Honte à ces misérables insensés qui ont voulu plonger le pays dans le deuil, l'entraîner dans d'épouvantables malheurs; mais consolons-nous, citoyens, peut-être est-elle heureuse la scène qui eut lieu ici tout à l'heure.

« Soyons unis, citoyens; ne formons qu'un faisceau, pendant que ce prétendu gouvernement va chercher ailleurs un siège, qui manquera sous ses pieds.

« Plus le peuple de Paris aura de temps pour réfléchir, plus il rougira de l'attentat qui a été commis sur cette Assemblée.

« Nous allons tous, au nom du gouvernement, proclamé par vous, il y a deux mois, au milieu de la garde nationale, de la garde nationale mobile, et de cette armée dont il est impossible de nous séparer désormais, nous réunir avec les membres du gouvernement, exécutés qui sont tous, je n'en doute pas, animés des mêmes sentiments que moi.

« Vous ne reconnaîtrez, citoyens, que ce gouvernement. Vous obéirez au brave chef de la garde nationale. (De toutes parts: Non! Non! nous n'en voulons plus; nous n'en voulons plus. A bas Courtais! à bas Courtais.)

« M. de Lamartine. Dans un moment pareil, la place du gouvernement n'est pas dans le conseil, elle est à votre tête, dans la rue, sur le champ même de bataille. (Applaudissements prolongés. Vive Lamartine! vive Ledru-Rollin! vive Arago! vive Garnier-Pagès! vive Marie!)

« Les représentants présents. Et nous aussi, et nous aussi, nous sommes sur le champ de bataille.

« Le vice-président, M. Corbon. Citoyens représentants, la séance est reprise.

M. Grévisse, ministre de la justice, monte à la tribune. Citoyens, dit-il, nous sommes en ce moment l'Assemblée nationale comme nous l'étions il y a une demi-heure. Nous serons toujours pleins de modération et en même temps d'énergie. Il nous faut du calme. La première proposition que je fais en ce moment à l'Assemblée est de se déclarer en permanence par un décret ainsi conçu: L'Assemblée nationale se déclare en permanence.

La proposition du décret de permanence est mise aux voix et adoptée à l'unanimité, aux cris de: Vive la République!

M. Corbon. Citoyens, le gouvernement est dans ce moment dans la rue à son poste; il se rend à l'Hôtel-de-ville, pour empêcher toute attaque contre le monument du peuple, contre le monument autonome duquel le peuple a tant de fois salué de ses acclamations le gouvernement sorti du 24 février.

M. Corbon. Citoyens, si la dignité est compromise à l'Assemblée, elle n'est dans ce jour. Observons donc la séance. Nous avons entendu à cette tribune, qui n'était plus la tribune de l'Assemblée nationale, nous avons entendu des paroles qui étaient des attaques violentes contre les représentants du peuple; nous avons entendu à cette tribune une résolution, que je ne sais quelle bouche a portée ici. L'Assemblée nationale est dissoute, Citoyens, nous n'avons pas même à nous indigner de ces insolentes paroles, de ces attaques sans portée. Mais laisserons-nous violer l'honneur de la représentation nationale sans pourvoir à des mesures nécessaires pour l'avenir? Je me connais pas assez les noms de ceux qui à cette tribune ont fait les proclamations et les discours que l'Assemblée a entendus.

Plusieurs voix: Il y a Barbès!

M. Grévisse. Mais je sais que dans cette enceinte un grand nombre de représentants du peuple les connaissent par leurs noms. Je demande que ceux qui peuvent nous désigner par leurs noms d'une manière certaine les individus dont je veux parler, les passent au tableau.

Des papiers, ou des noms sont écrits, sont remis au président.

Plusieurs voix: Barbès doit être signalé.

Vox nombreuses. Silence! silence!

M. Corbon. Citoyens, quand nous sommes envahis, nous étions parfaitement calmes; soyons-le de même en ce moment.

Un membre. Citoyens, je veux faire une proposition née des circonstances. Peu s'en est fallu qu'un affreux malheur, qu'un malheur irréparable ne s'accomplît.

Quand un attentat contre l'Etat était commis sous la monarchie, il y avait été pourvu par des lois spéciales; ici, nous sommes dans des circonstances exceptionnelles. Je demande que nous formions une commission d'enquête et d'instruction.

Comment se fait-il, par exemple, qu'une multitude ait pu pénétrer librement dans cette enceinte?

M. Flocon. Je demande, citoyens, que les lois soient exécutées. Le péril n'est pas tel que nous soyons obligés de fonder l'action des lois.

Citoyens, j'ai bien apprécié le mouvement qui vient d'avoir lieu; mais, début, il a été le résultat de l'erreur et d'un malentendu.

Lorsque ce mouvement s'est manifesté, il y avait de la part de l'immense quantité de citoyens qui y prenaient part, la volonté d'une grande, solennelle et patriotique manifestation, d'une manifestation en faveur de l'héroïque Pologne. Ces citoyens ont voulu faire une manifestation régulière et légale.

Maintenant, vous voulez prendre des mesures pour empêcher que ces choses, celles dans lesquelles on paraît vouloir vous engager, ne soient pas bonnes.

Si vous voulez donner force et action à la commission de gouvernement que vous avez nommée, ce que vous avez de mieux à faire, c'est d'attendre son initiative, et de laisser à cette initiative toute sa liberté.

M. Ducous. Citoyens, ce n'est pas le moment de la colère; c'est le moment qui avait été interrompu par un crime, se termine par le salut de la patrie. Cette séance mémorable servira de cohésion à tous les éléments de rapprochement qui sont dans cette enceinte; qu'on ne se laisse pas entraîner sans faiblesse. Faisons-nous également éloigner de la réaction et de l'anarchie.

Tout à l'heure nous refoulions dans nos coeurs nos sentiments pour ne pas qu'ils paraissent gêner à la séance.

Nous avons vu se produire successivement à la tribune des paroles de menaces, des injures, puis un fait de violence. Je combats toutes ces mesures de rigueur contre des hommes égarés, dont les chefs, je n'en doute pas, seront surveillés par l'autorité.

M. Degoussé, questeur, rend compte des mesures de précaution qui avaient été prises ce matin par ordre du président pour la protection de la chambre; puis il a ajouté: En présence de ce qui est arrivé, je propose à l'Assemblée d'inviter par un décret la commission chargée de l'organisation de la garde nationale et de la préfecture de police, sans que nous ne répondions de rien.

M. Flocon. Citoyens, ce que vous devez faire, c'est de vous en rapporter

